

AVIS D'ATTRIBUTION

Marché de travaux n°2019-12 au titre de l'opération de remplacement des pare-ballons et clôtures du stade Jean Rougé de la ville de Mions

Le Maire de Mions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2122-22,

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération n° 2018-044 du 31 mai 2018 par lequel le Conseil Municipal charge le Maire de prendre, par délégation, certaines des décisions prévues à l'article L. 2122-22 susvisé,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence

Vu le rapport d'analyse des offres,

Décide :

Article 1 : dans le cadre de sa délégation, de conclure le marché de travaux n°2019-12 au titre de l'opération de remplacement des pare-ballons et clôtures du stade Jean Rougé de la ville de Mions avec la société ESPACS - 69780 MIONS - SIRET : 394 225 320 00081 - pour un montant global et forfaitaire de 48 779,08 € HT ;

Article 2 :

Le marché prend effet à compter de sa date de notification.